

P A R H E L I A

SPÉCIALISTE DE LA GESTION DES
RESSOURCES HUMAINES





L'origine du nom Parhelia est Parhélie.

Le Parhélie est un photométéore, c'est-à-dire un phénomène optique atmosphérique, lié à celui du halo solaire, consistant en l'apparition de deux répliques de l'image du soleil, placées horizontalement de part et d'autre de celui-ci.

Ce phénomène illustre parfaitement la vision de service de notre équipe. Les entreprises et salariés sont au centre de l'attention. Parhelia est présent pour encadrer l'entreprise dans ses procédures en respectant sa politique RH.

SOMMAIRE

Parhélie

Définition

Page 2

Pourquoi externaliser

Pourquoi un cabinet spécialisé

Page 4

Nos missions ADP

Gestion administrative des
salariés

Page 6

Nos missions Paie

Bulletins et déclarations

Page 7

Notre tarification

Information en temps réel

Page 8

Nos Formations

Les tarifs

Page 9

Nos références

Page 10

QUI SOMMES NOUS ...

Parhelia est un cabinet spécialisé dans la gestion des Ressources Humaines des TPE/PME

Depuis 1994, notre équipe est là pour vous apporter un service de qualité.

Nous proposons aux gérants de TPE / PME une assistance sur mesure de la gestion administrative de leurs Ressources Humaines.

La gestion des Ressources Humaines, est un domaine vaste, complexe, chronophage et dont les dangers sont nombreux.

Pour faire face, les gérants de TPE sont souvent isolés dans leurs choix de gestion.

Nos objectifs sont simples ;

- ▶ Vous assister dans vos choix de gestion afin de convertir ces choix en processus RH respectant au mieux la réglementation (Embauche, Sanctions, licenciement, suivi des aides..).
- ▶ Vous alerter sur les nombreux pièges et risques pris par l'entreprise
- ▶ Vous libérer du temps en prenant en charge de nombreuses procédures chronophages (Veille réglementaire, suivie des déclarations, Gestion des salariés,..)
- ▶ Nous assurons notre maximum pour que le climat social de votre société soit le meilleur possible (Gestion des anomalies, élaboration de stratégie).

Grâce à cela, vous gardez le contrôle de votre société.

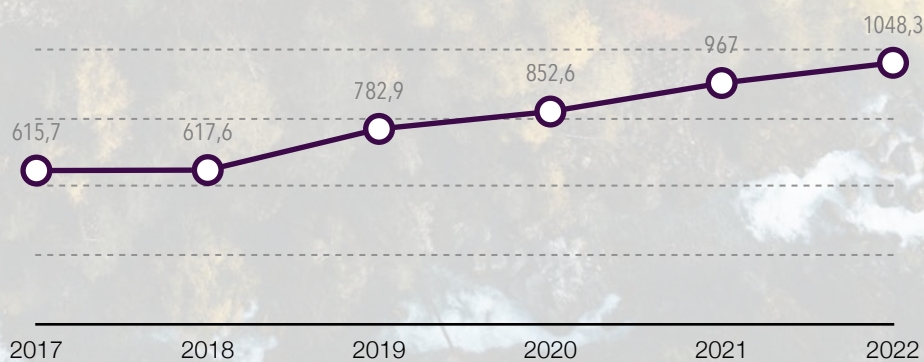
Bernadette GERMAIN

Gérante



« Il n'y a rien de mal à rester petit. Vous pouvez faire de grandes choses avec une petite équipe ».

Jason Fried
fondateur de 37signals



Création d'entreprise en France en milliers

Source : Insee

EXTERNALISER ?

La définition de l'externalisation, ou de sa version anglaise « Outsourcing » est l'action de déléguer une partie de l'activité de son entreprise vers un prestataire spécialisé. Elle permet à l'entreprise de se focaliser sur son activité principale.

La société qui externalise a donc besoin d'entretenir un lien étroit avec son prestataire,

qu'elle aura choisi pour son expertise et la qualité de ses services.

Les entreprises françaises ont généralement recours, aujourd'hui, à l'externalisation des activités considérées comme non stratégiques et qui représentent pour elles un moindre coût et offrent une meilleure flexibilité. Dans ce contexte, l'entreprise peut ainsi se consacrer à ses compétences fortes et son propre cœur de métier.

POURQUOI EXTERNALISER ?

L'externalisation de certaines fonctions permet aux TPE et PME de se concentrer sur leurs activités stratégiques.

Un **gain de temps** important. En effet, le prestataire se charge de tout : de la collecte de données jusqu'à l'élaboration des différentes pièces justificatives sollicitées par les organismes sociaux, en passant par les formalités déclaratives, le prestataire saura prendre en charge chaque étape du travail de gestion.

Un coût pouvant se révéler avantageux. En effet, la prestation s'effectue selon des tâches définies par vos soins et via les conseils de l'expert en externalisation dont vous souhaitez mobiliser les services.

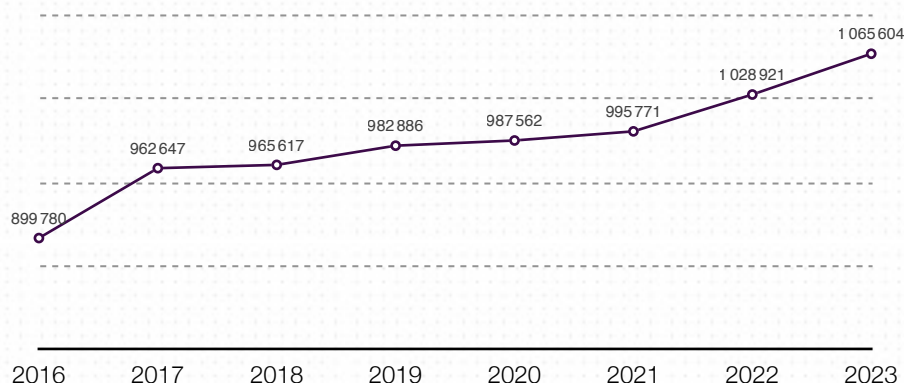
ET POURQUOI DANS UN CABINET SPÉCIALISÉ ?

Une sécurité en matière de réglementation ; tout prestataire de qualité est en veille réglementaire constante : il se tient au courant de toutes les réglementations qui concernent ce domaine. Ainsi, s'il connaît bien évidemment les réglementations fraîchement établies, il sait également anticiper en restant à l'affût des réglementations à venir.

« **L'homme sage ne fait
jamais rien sans
conseil.** »

Confucius VI^e s. av. J.-C.

Evolution du code du travail en nombre de mots - Source : Légifrance (base Legi)

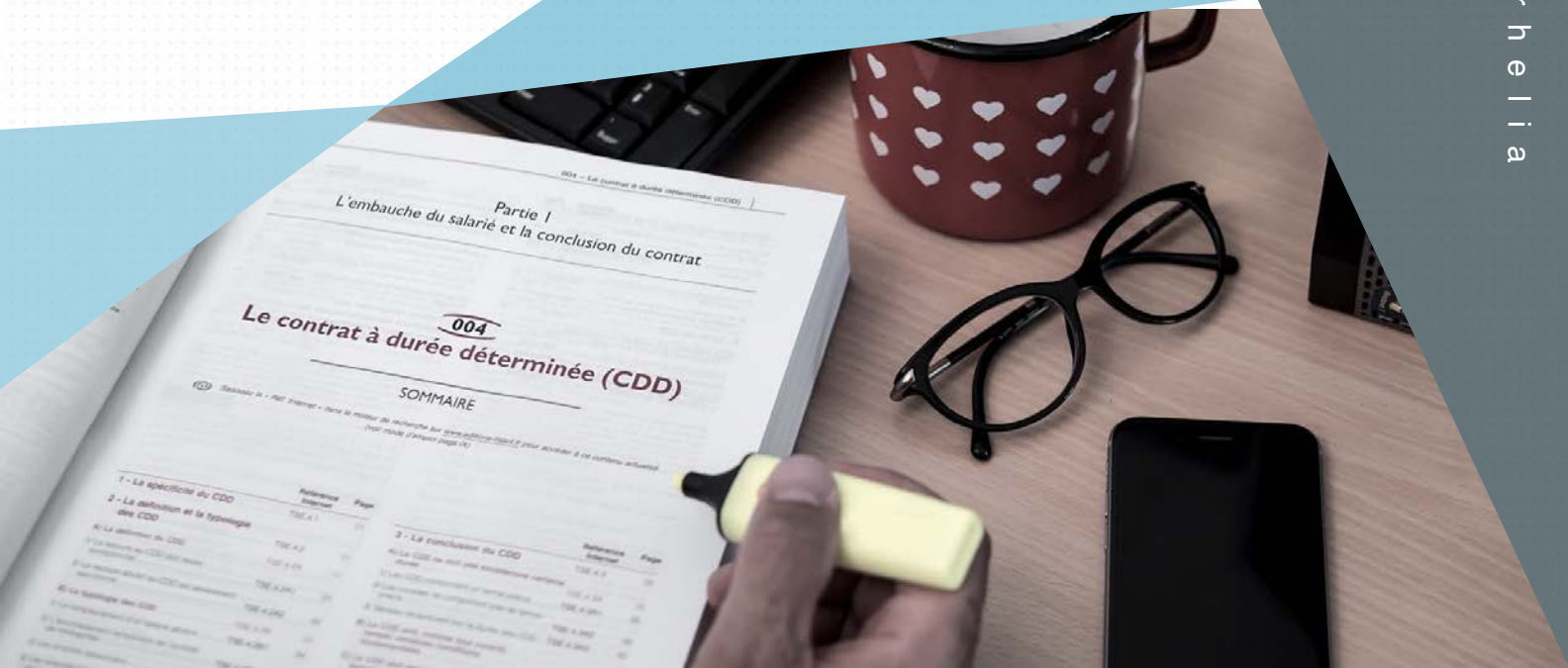


La possibilité de vous épargner l'**investissement onéreux** que représentent les différents logiciels de paie : le prestataire achète lui-même les **licences des logiciels** sur lesquels il effectue son travail. Il dispose d'ailleurs de plusieurs logiciels relatifs à la gestion.

Un agrandissement de **votre équipe**. Le cabinet d'externalisation travaillera pour vous en tant que prestataire, il vous fournit donc un service, de manière indépendante, via un contrat de prestation. Ce contrat de prestation que vous et le prestataire aurez signé, dans une logique d'engagement réciproque, vous permettra de le rémunérer selon le travail demandé et effectué et non pas selon un contrat de travail de type CDI ou CDD.

Entre les lois, les décrets, le Code du travail (10840 Articles au 1er janvier 2021), les ordonnances, soft Law, les conventions collectives (773 en 2021), les circulaires, les accords interprofessionnels (84 en 2020), les accords de branche, les accords d'entreprise, le droit européen, la jurisprudence (54 arrêts B.P.R.I. en 2021), règlements intérieurs et spécificités du contrat de travail, les sources du droit du travail sont innombrables !

Cet environnement réglementaire particulièrement complexe justifie à lui seul l'existence de cabinets spécialisés dans la gestion des ressources humaines.



ADMINISTRATION DU PERSONNEL

Parhelia vous propose de vous assister en permanence dans la gestion administrative de vos salariés. Plus qu'une assistance, Parhelia réalise un grand nombre de missions dans le respect de votre politique de Ressources Humaines.

GESTION DES EMBAUCHES

Lors d'un recrutement, Parhelia vous assiste dans le choix du contrat de travail et des clauses particulières liées au poste. Le cas échéant, nous contrôlons que le salaire est en adéquation avec la grille de salaire de votre convention collective.

Parhelia rédige ensuite le projet de contrat de travail, procède aux déclarations préalables et vous assiste si nécessaire dans les démarches liées à l'embauche (création de contrats de prévoyance, médecine du travail..)

VIE DU CONTRAT

Lors de chaque évolution de contrat, nous réalisons les études de faisabilités et de concordance avec la réglementation. Nous rédigeons par la suite les avenants.

PROCÉDURE DISCIPLINAIRE

La gestion du personnel n'est pas toujours un long fleuve tranquille. En cas de faute de la part d'un de vos salariés, nous vous conseillons sur vos possibilités de sanctions. Le cas échéant, nous réalisons un calendrier de procédure et rédigeons les courriers nécessaires. Lors de chaque étape de ces procédures particulièrement encadrées, nous sommes présents pour vous accompagner.

GESTION DES AIDES

Nous vous accompagnons dans la gestion des demandes d'aides liées à vos salariés. En 2020, Parhelia a géré la totalité de l'Activité Partielle de ses clients sans surcoût.

FORMALITÉ ADMINISTRATIVE ET OBLIGATOIRE

Parhelia vous accompagne dans l'établissement de vos demandes de prestation de prévoyance, rédaction d'accord, rédaction de règlements intérieurs et documents obligatoires.

En cas de litige prud'homal, nous pouvons vous accompagner dans l'élaboration du dossier.

ANALYSE RÉGLEMENTAIRE

À votre demande, nous réalisons des études réglementaires spécifiques à vos besoins. Cela vous permet d'encadrer certaines pratiques RH parfois troubles.



GESTION DE LA PAIE

« Traditionnellement, pour l'externalisation de ses bulletins de salaire, la petite entreprise opte pour un cabinet comptable. [...] Il peut être judicieux de faire appel à une entreprise spécialisée en traitement de la paie. Contrairement aux experts-comptables, les prestataires paie ne traitent pas la paie comme une tâche annexe. »

Anthony Roca - Forbes - Juin 2020

LA PAIE

Nous réalisons la paie sur la base des éléments que vous nous fournissez et de la réglementation en vigueur. Nous avons fait le choix de ne pas vous imposer de formalisme dans la transmission de ces données variables. Nous considérons que c'est à nous de nous adapter à vos pratiques. Cependant, nous veillons systématiquement à avoir l'intégralité des éléments nous permettant de travailler.

DÉCLARATION

Nous réalisons les déclarations sociales nominatives (DSN) chaque

mois et lors de chaque événement (sortie, maladie, maternité...)

LES SOLDES DE TOUT COMPTE

Lors des départs de vos salariés. Nous réalisons les soldes de tout compte et document de sortie (attestations pôle emploi, certificat de travail et reçu pour solde de tout compte). Pour Parhelia, il ne s'agit pas d'une prestation particulière à facturer en plus...

GESTION DE LA MALADIE

En cas de maladie, nous réalisons les démarches nécessaires à l'indemnisation

de vos salariés. Les CPAM pouvant parfois bloquer certains dossiers, nous n'hésitons pas à accompagner vos salariés dans leurs démarches en prenant contact avec leur CPAM.

DOCUMENTS COMPTABLES

Nous travaillons en collaboration avec votre comptable. Nous lui fournissons tous les éléments nécessaires à la saisie et au contrôle des écritures.

CONTRÔLE D'URSSAF.

En cas de contrôle d'Urssaf, nous sommes présents le jour du contrôle.

NOTRE FONCTIONNEMENT TARIFAIRE

Pour un suivi de facturation simplifié et vous donner la possibilité de vous projeter dans l'évolution de vos frais de gestion, nous avons fait le choix de vous proposer un forfait unique. Sur la base du nombre de bulletins de paie validé, la gestion de la paie et administrative courante des Ressources Humaines sont incluses.

FORFAIT DE BASE

La Gestion de la Paie

Élaboration de la paie, des déclarations sociales nominatives (DSN), des déclarations trimestrielles et annuelles. Réalisation de simulation de salaires...

La Gestion Administrative du Personnel

Rédaction des contrats, DPAE, avenant, courrier d'avertissement, courrier de licenciement, mise en place de règlement intérieur, préparation de dossier en cas de litige prud'homal...

Relation Avec les Organismes Sociaux

Prise de contact, suivi des dossiers litigieux, rédaction des courriers de réclamations.

La Gestion des Erreurs

Les erreurs ou les oublis, ça peut arriver.

En paie, une erreur est bien plus simple à gérer lorsqu'elle est corrigée rapidement.

C'est pourquoi nous ne facturons pas de bulletin de paie supplémentaire en cas de correction ou réédition de bulletin de paie. Cela évite toute réticence à nous prévenir en cas de correction.

HORS FORFAIT

Frais de Reprise

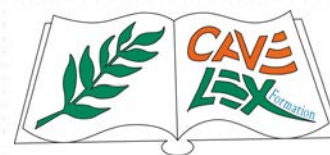
Pas de frais pour une reprise en janvier

Pour une reprise de dossier en cours d'année, nous établissons un devis sur la base des bulletins de paie déjà réalisés et de l'état du dossier.

Élection des CSE

Mise en place des élections du début à la fin. Parhelia vous assiste dans le processus de la négociation du protocole jusqu'au résultat des élections. Sur devis.

40,00 €	H.T. par bulletin de paie validé
5	Collaborateurs chez Parhelia
20	Le nombre de conventions collectives en gestion
70	Le nombre d'entreprises qui nous font confiance



LA FORMATION

PARHELIA ET CAVE LEX FORMATION

Depuis 2020, Parhelia a repris les activités de formation de Cave Lex en créant Cave Lex Formation.

Cave Lex Formation est spécialisé dans la maîtrise de la paie et de l'administration du personnel. Nous formons essentiellement, les gestionnaires de paie, responsables SIRH et RRH de grandes entreprises françaises et internationales. Chaque année, c'est près de 100 sessions de formation qui sont animées sur les thèmes de la paie et des ressources humaines.

Nos formations sont en permanence mises à jour grâce au concept des Matinées Sociales.

Les **Matinées Sociales** sont un parcours de formation dont les objectifs sont de comprendre les nouveaux textes relatifs à la paie, l'administration du personnel et au droit du travail. Elles permettent également d'anticiper les évolutions en analysant les projets de textes, ou encore, de mesurer l'impact des arrêts de jurisprudence sur les décisions de gestion.

Les Principales Formations Cave Lex Formation

▸ Les Matinées Sociales

10 sessions d'une 1/2 journée par an sur Paris, Lyon, Nantes et en distanciel.

▸ Formations Paie

Les Mécanismes de la paie	3 jours
La gestion des absences	2 jours
La gestion des Indemnités Journalières de Sécurité Sociale	1 journée
Le solde de tout compte	2 jours
Les avantages en nature et les frais professionnels	2 jours
La maîtrise des cotisations sociales	2 jours
Le bulletin de Paie après la rupture	1 journée
Le contrôle d'URSSAF.....	1 journée

▸ Formations ADP

Le Contrat de travail	2 jours
L'organisation des élections du CSE	2 jours
Le fonctionnement du CSE	2 jours
La gestion administrative et financière de la formation professionnelle.....	2 jours
Le litige prud'homal.....	2 jours

L'actualisation permanente de toutes ces formations assure à Parhelia et à ses clients une veille réglementaire en temps réel sur tous les sujets d'actualités en Paie et RH.

NOS RÉFÉRENCES

ILS FONT CONFIANCE À PARHELIA



ILS FONTS CONFIANCE À CAVE LEX FORMATION



P A R H E L I A

21 rue Francis Combe

95000 CERGY

T: 01 30 75 30 10

contact@parhelia.fr, www.parhelia.fr

